

Commune de Saorge

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2014

en la salle du Conseil de la Mairie, à 15 heures, en séance publique présidée par le Maire Paul Silici.

.....  
**Présents** : Paul Silici, Bernard Duval, Jean-Pierre Martini, Lydie Staub, Roger Palmi,  
 Gérard Bonnet, Richard Toesca, Antonin Nicolai.

**Absente** : Véronique Courty.

.....  
 Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance à 15 heures.

B. Duval est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### 1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2014 et compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire :

- Tous les élus présents ont reçu le document, aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Décision n° 01/2014 du 10/01/2014 : renouvellement du bail de location du droit de pêche et de parcours sur les terrains communaux à la société de pêche La Truite Roya'le de Saorge.

- Décision n° 02/2014 du 24/01/2014 : location des parcelles cadastrées C 16 et C 25 à Monsieur Rémy BATTAGLIA.

- Décision n° 03/2014 du 31/02/2014 : renouvellement du bail de location de l'appartement 3 place de l'église à Monsieur Bruno MORO.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

### 2°- Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2013 (budget de la Commune) :

Le Maire fait constater l'exacte correspondance des comptes avec ceux tenus par le Receveur municipal (Trésor Public).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du receveur (Commune) à l'unanimité.

### 3°- Vote du compte administratif 2013 de la Commune:

Le Maire expose les grandes lignes du compte administratif 2013 de la Commune :

Dépenses : section de fonctionnement : 664 487,18 euros

section d'investissement : 46 365,02 euros

Recettes : section de fonctionnement : 713 989,08 euros

section d'investissement : 76 253,33 euros

Résultat de la section de fonctionnement : 49 501,90 euros

Résultat de la section d'investissement : 29 888,31 euros

Il expose ensuite l'état de la dette, en capital elle est de 104 070,50 euros au 31 décembre.

Le Maire quitte la salle pour permettre au Conseil de délibérer hors sa présence.

Le Premier adjoint fait procéder au vote du compte administratif 2013.

Le Compte administratif 2013 de la Commune est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### 4°- Approbation du compte de gestion 2013 du receveur municipal (budget eau et assainissement) :

Le Maire reprend la présidence de la séance et fait constater l'exacte correspondance des comptes avec ceux tenus par le Receveur municipal (Trésor Public).

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2013 eau et assainissement du receveur à l'unanimité.

**5°- Vote du compte administratif 2013 du budget eau et assainissement :**

Le Maire expose les grandes lignes de ce budget :

Dépenses : section d'exploitation : 65 992,08 euros  
                   section d'investissement : 8 545,06 euros  
 Recettes : section d'exploitation : 97 880,50 euros  
                   section d'investissement : 91 471,81 euros.

Résultats budgétaires de l'exercice :

Résultat de la section d'exploitation : 31 888,42 euros  
 Résultat de la section d'investissement : 82 926,75 euros

Il expose ensuite l'état de la dette : 305 945,37 euros au 31 décembre 2013.

Le Maire quitte la salle pour permettre au Conseil de délibérer hors sa présence.

Le Premier adjoint fait procéder au vote du compte eau et assainissement 2013.

Le Compte eau et assainissement 2013 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**6°- Affectation des résultats 2013 du budget de la commune :**

**- Affectation du résultat 2013 du budget de la commune :**

Le Maire reprend la présidence de la séance et propose d'affecter le résultat 2013 du budget de la commune comme suit : 40 930,83 € au compte 1068.

L'affectation proposée du résultat Commune est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

.....  
 L'ordre du jour étant épuisé, le Maire demande aux élus s'ils désirent intervenir.

- R. Toesca exprime ses inquiétudes relatives aux projets de restructuration des services de santé et ses craintes de disparition de services de proximité pour la population.

Aucun membre du Conseil ne désirant plus intervenir, le Maire lève la séance à 15h45, et suivant l'habitude, il invite l'assistance à s'exprimer librement.

.....  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_